Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212203129-20260402-2026_04_08-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
Arrondissement de DINAN
COMMUNE DE SAINT-MADEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MADEN

SÉANCE DU 2 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur COULOMBEL Sylvain, Maire.

Nombre de membres : 11
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10
Date de convocation : 26 mars 2026

PRÉSENTS : COULOMBEL Sylvain, BRIONNE Noëlle, CHENU François, DOUCET Emilie, BROSSE Hubert, REHEL Elodie, LECHEVESTRIER Yves-Marie, ROBERT Emilie, VERDON Laure, FAUCON Patrick

ABSENT EXCUSÉ : LECHEVESTRIER Manuel

ABSENT :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Emilie ROBERT

HEURE DE SÉANCE : 19H10

MODIFICATION DE L'EMPLOI PARTAGE DE L'AGENT TECHNIQUE – Délibération n°2026-04-08

L'agent technique de la commune de Saint-Maden, Monsieur BEURRIER Thierry, est recruté par le centre de gestion des Côtes d'Armor et par les maires des communes de Saint-Maden, Saint-Jouan de l'Isle, Guitté et Guenroc. Le service « emplois partagés » du centre de gestion des Côtes d'Armor gère la carrière de l'agent par le biais d'une convention et les Maires restent l'autorité territoriale de l'agent.
La commune de Guitté emploie actuellement l'agent à raison de 4h par semaine, soit un jeudi sur deux en journée complète. La commune de Guitté ne souhaite plus employer M. BEURRIER. Les communes de Saint-Maden et de Saint-Jouan de l'Isle souhaitent récupérer les heures qu'il ne fera plus sur Guitté. Cela représente donc 2h hebdomadaire supplémentaires sur chaque commune soit un total 10h sur la commune de Saint-Maden.
L'agent serait donc sur la commune de Saint-Maden à hauteur de 26.94% de sa DHS, soit 10 heures par semaine en moyenne. Cela s'appliquerait à compter du 1er mai 2026.

Après délibération, le Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 022-212203129-20260402-2026_04_08-DE

APPROUVE l'augmentation du temps de travail de l'agent technique, Thierry BEURRIER, sur la commune de Saint-Maden à hauteur de 2 heures supplémentaires par semaine à compter du 1er mai 2026.

Pour : 10 **Contre : 0** **Abstention : 0**

Le Maire
Sylvain COULOMBEL

la secrétaire de séance
Emilie ROBERT